

UN LITIGE ?

- DÉCLAREZ VOTRE SINISTRE AUPRÈS DE VOTRE ASSUREUR CONSEIL.
- MUNISSEZ-VOUS DES DOCUMENTS CONCERNANT VOTRE AFFAIRE (LETTRE, CONTRAT, DEVIS...).
- NOTRE SPÉCIALISTE VOUS CONTACTERA PERSONNELLEMENT POUR RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE. SI AUCUNE SOLUTION NE PEUT ÊTRE TROUVÉE, UNE PROCÉDURE SERA ENGAGÉE AVEC VOTRE ACCORD.



Une interrogation ?

Le service client est accessible par téléphone ou en ligne du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONTACTEZ LE

02 31 50 35 50

ASPBTP

Maison du Bâtiment

6 rue Saint-Nicolas CS 85 047 14050 Caen Cedex 4

Tel. 02 31 50 35 50 • Fax 02 31 50 35 45 • aspbtp@aspbtp.fr

www.aspbtp.fr

PROTECTION JURIDIQUE

L'ASSURANCE DE MIEUX DÉFENDRE VOS DROITS AU QUOTIDIEN



Travail, habitation, succession...
L'ASPBTP protège vos intérêts.

ASP 
BTP
mutuelle
santé

› La protection juridique?

Il s'agit d'un contrat qui vous assure un soutien et un accompagnement pour faire valoir vos droits en cas de litige dans votre vie quotidienne.



L'ASPBTP couvre plus de 8 domaines de la vie courante : habitation, consommation, travail, santé, succession, vie associative, administrations, construction...

› UN DIFFÉRENT, L'ASPBTP VOUS DÉFEND



DES JURISTES À VOTRE ÉCOUTE : À tout moment, des juristes spécialisés dans tous les domaines de vie privée et salariée, répondent à vos questions, et vous orientent dans vos démarches. Ce service est disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et sur internet 24 h / 24.



DES SERVICES EN LIGNE : 24h/24 et 7j/7 vous pouvez accéder à une base documentaire juridique, télécharger des modèles de courriers type, déclarer un sinistre et suivre son évolution.



UNE ASSISTANCE JURIDIQUE : en cas de litige, un juriste recherche avec vous une solution amiable par négociation ou conciliation, et vous conseille sur les procédures éventuelles à entreprendre.



UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE : en cas de procédure, nous prenons en charge les frais de justice à partir de 220 €, suivant barème en vigueur et dans la limite de 20 000 €.



L'ASPBTP VOUS PROTÈGE AU QUOTIDIEN

› LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Usurpation d'identité, atteinte à l'intégrité de votre personne y compris sur Internet (e-réputation), harcèlement, agressions...

› LA VIE QUOTIDIENNE

Achat de biens et de services (y compris sur Internet), vente, location... Litiges avec votre banque, l'administration fiscale, votre caisse de retraite...

› L'HABITATION

Conflit en tant que propriétaire, copropriétaire ou locataire d'une résidence principale ou secondaire lors de l'achat, la vente, la location de biens immobiliers... Conflit de voisinage, bornage, travaux...

› LA CONSTRUCTION

Travaux de construction concernant votre résidence principale ou secondaire (soumis à une autorisation préalable, ex : permis de construire).

› L'AUTOMOBILE

Achat, vente, entretien, réparation de votre véhicule ou dans le cadre de covoiturage.

› LES LOISIRS

Voyages, conflit avec le propriétaire de votre location saisonnière ou dans le cadre d'une plateforme communautaire de location. Participation bénévole à une association en tant que membre ou président.

› LE TRAVAIL

Conflit individuel en tant que salarié (contrat de travail, licenciement...) ou en tant qu'employeur d'une personne déclarée intervenant dans le cadre d'une activité d'aide ou d'assistance à domicile.

› LA SANTÉ

Litige en tant que patient face à un représentant du corps médical ou paramédical d'un établissement de soins public ou privé, suite à une erreur de diagnostic, une infection nosocomiale...

› LA DÉFENSE PÉNALE

Poursuite en cas de faute non intentionnelle y compris suite à des infractions au code de la route (contraventions, délits...).

› LE DROIT DE LA FAMILLE

Succession en cas de litige entre héritiers de premier degré. Donation et legs en ligne directe, filiation ou procédure d'adoption lorsque l'assuré a le statut de parent ou d'enfant, incapacité, tutelle, curatelle...